

---

**Bureau sous-régional en Afrique du Nord  
Comité intergouvernemental de hauts  
fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique  
du Nord**

Trente-neuvième réunion

Troisième réunion conjointe  
Rabat (hybride), 19-21 novembre 2024

Point 6 de l'ordre du jour provisoire\*

**Examen de la mise en œuvre des programmes  
et initiatives spéciales de développement régionaux  
et internationaux**

**Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest  
Comité intergouvernemental de hauts  
fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique  
de l'Ouest**

Vingt-septième réunion

**Rapport sur les progrès accomplis par les États d'Afrique de l'Ouest  
en vue de la réalisation des objectifs de développement durable**

---

\* E/ECA/SRO-NA/ICSOE/39/1-E/ECA/SRO-WA/ICSOE/27/1.





## I. Introduction

1. Plus de la moitié du temps alloué à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) s'est écoulée, mais le monde, en général, et l'Afrique, en particulier, ne sont pas en bonne voie d'atteindre les objectifs de développement durable. Comme l'indique le rapport 2024 de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable en Afrique (E/ECA/STATCOM/9/2024/7), au rythme actuel, les États africains sont en passe de n'atteindre que 3 % des cibles des objectifs pour lesquelles des mesures sont possibles, alors qu'il y a des signes de régression par rapport à 27 % des cibles. Les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs varient considérablement selon l'objectif ou la cible en question et selon le pays, de nombreux pays en développement étant à la traîne.

2. L'un des principaux facteurs de cette absence de progrès est le déficit de financement du développement, qui avait été estimé à environ 2 500 milliards de dollars par an avant le début de la pandémie de coronavirus (COVID-19) mais avait atteint 4 000 milliards de dollars en avril 2024<sup>1</sup>. L'architecture financière mondiale actuelle, ainsi que les tensions géopolitiques intenses et la pandémie de COVID-19 en cours, sont les principaux obstacles à la réalisation des objectifs.

3. Le premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine, a été achevé en 2023. Les États et les institutions africains mettent actuellement en œuvre le deuxième plan décennal, dans le cadre duquel sept ambitions, appelées « moonshots » et inspirées des sept aspirations de l'Agenda 2063, seront poursuivies au cours de la période 2024-2033.

## II. Suivi des progrès accomplis

4. Le présent chapitre analyse les tendances sous-régionales en Afrique de l'Ouest, en mettant l'accent sur les objectifs 1, 2, 3, 5, 8, 14, 16 et 17. Cette focalisation s'explique du fait que les objectifs 3, 5, 8, 14 et 17 seront examinés lors du forum politique de haut niveau sur le développement durable en 2025, tandis que le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Ouest donne la priorité aux objectifs 1, 2 et 16.

5. Comme le montre le *Rapport sur le développement durable 2024*<sup>2</sup>, le score moyen mondial de l'indice des objectifs de développement durable n'a augmenté que modestement entre 2015 et 2023, passant de 64 à 66. Le score d'un État sur l'indice indique son degré de progrès dans la réalisation des objectifs, un score de 0 étant l'absence de tout progrès, tandis que 100 représente la réalisation complète des 17 objectifs. En Afrique de l'Ouest, Cabo Verde arrive en tête du classement avec un score de 68,2, suivi du Sénégal (63,4) et du Ghana (63), tandis que 73 % des États d'Afrique de l'Ouest ont obtenu des scores supérieurs à la moyenne régionale de 54 ;

---

<sup>1</sup> *Rapport sur le financement du développement durable, 2024* (publication des Nations Unies, 2024).

<sup>2</sup> Jeffrey D. Sachs, Guillaume Lafortune et Grayson Fuller, *Rapport sur le développement durable, 2024* (Dublin: Dublin University Pressa, 2024).

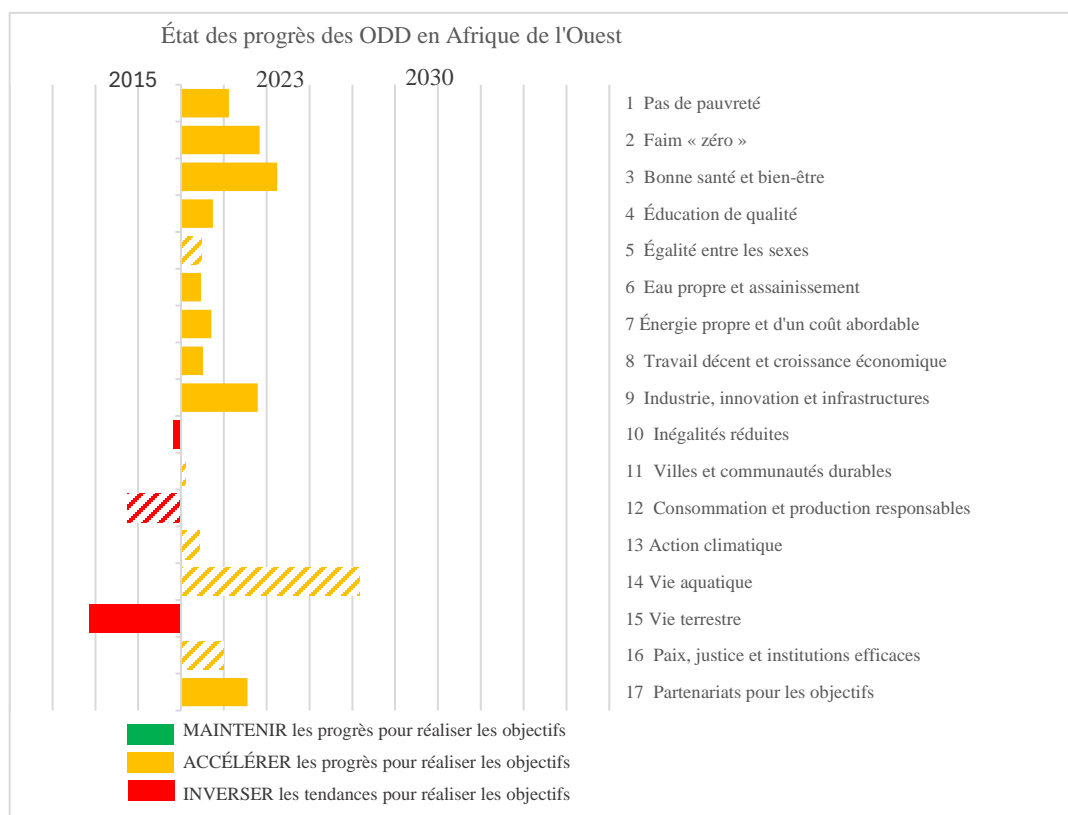
de plus, le score de Cabo Verde dépasse la moyenne mondiale. Cependant, même les États les plus performants de la sous-région sont encore loin d'atteindre les objectifs d'ici à 2030.

6. Les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs ont été inégaux, mais insuffisants dans tous les cas. La figure I montre les progrès moyens accomplis par les États d'Afrique de l'Ouest vers la réalisation de chaque objectif d'ici à 2030. Comme le montre la figure, les États de la sous-région n'avaient pas atteint, en ce qui concerne l'un ou l'autre des objectifs, le degré de progrès qui aurait dû être accompli d'ici à 2023 si l'on voulait respecter l'échéance de 2030.

Figure I

### Aperçu de la mise en œuvre du Programme 2030 en Afrique de l'Ouest, 2023

(degré de progrès accomplis dans la réalisation de chaque objectif de développement durable d'ici à 2030)



*Note* : Lorsque la barre correspondant à un objectif donné est de couleur unie, cela signifie que les données complètes sont disponibles ; lorsque elle est hachurée, il n'y a de données disponibles que pour un nombre limité d'indicateurs et pour certaines années.

*Source* : Nations Unies, base de données sur les indicateurs des objectifs de développement durable. Disponible à l'adresse <https://unstats.un.org/sdgs/dataportal> (site consulté le 13 août 2024).

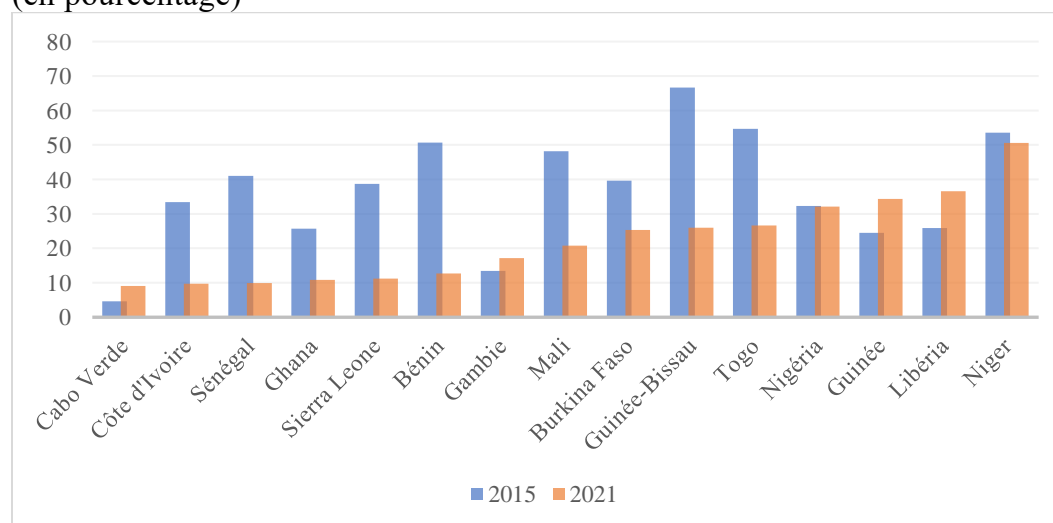
## A. Objectif 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

7. Les politiques et programmes de réduction de la pauvreté mis en œuvre par les États d’Afrique de l’Ouest, avec l’appui des partenaires de développement, ont été affectés par la pandémie de COVID-19 entre 2020 et 2022, et sont entravés depuis 2022 par les crises alimentaire et énergétique provoquées par la guerre entre la Fédération de Russie et l’Ukraine.

8. La forte croissance économique enregistrée par les États d’Afrique de l’Ouest au cours des deux premières décennies du XXI<sup>e</sup> siècle a considérablement réduit les taux d’extrême pauvreté dans la sous-région, qui sont passés en moyenne de 51,3 % en 2003 à 35,4 % en 2015, 27,3 % en 2018 et 27 % en 2021<sup>3</sup>. Comme le montre la figure II, bien que la plupart des États de la sous-région aient réduit leurs taux d’extrême pauvreté entre 2015 et 2021, Cabo Verde, la Gambie, la Guinée et le Libéria ont enregistré des augmentations, lesquelles sont probablement dues aux effets des crises multiformes mentionnées ci-dessus. Dans la figure II, les pays sont classés par ordre croissant de la proportion de la population au-dessous du seuil de pauvreté international en 2021.

Figure II

**Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté international de 2,15 dollars des États-Unis par personne et par jour, 2015 et 2021 (en pourcentage)**



Source : Banque mondiale, base de données des indicateurs du développement dans le monde. Disponible à l’adresse <https://databank.worldbank.org/source/world-development-indicators> (site consulté le 12 août 2024).

9. Alors que la croissance moyenne du PIB réel par habitant dans la sous-région a atteint 4 % au cours de la période 2011-2019, elle est tombée à 2,75 % au cours de la période 2020-

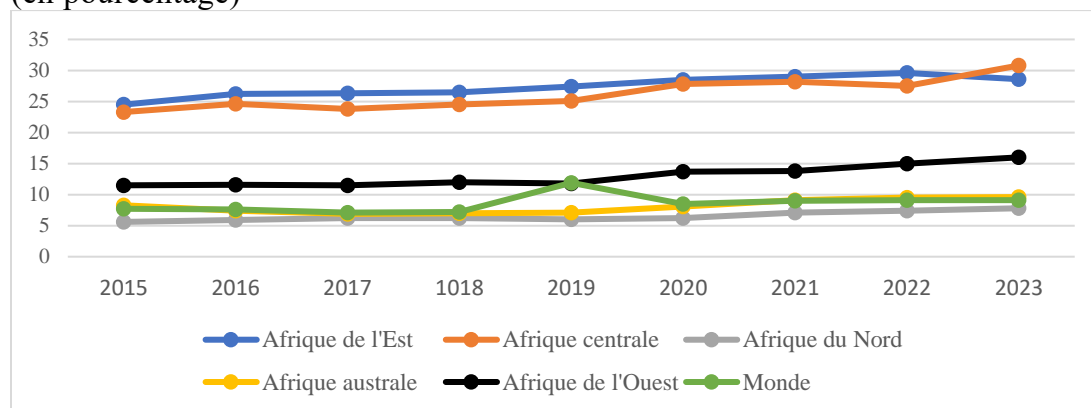
<sup>3</sup> Calculs de la CEA, obtenus en pondérant les taux de pauvreté des pays fournis par la Banque mondiale. Banque mondiale, base de données des indicateurs du développement dans le monde. Disponible à l’adresse : <https://databank.worldbank.org/source/world-development-indicators> (site consulté le 12 août 2024).

2023, pour chuter à -0,70 % en 2020<sup>4</sup>. En outre, l'un des effets économiques des crises causées par la pandémie de COVID-19 et par la guerre entre la Fédération de Russie et l'Ukraine a été la forte érosion du pouvoir d'achat par l'inflation, qui s'est établie en moyenne à 13 % en Afrique subsaharienne sur la période 2020-2023, par rapport à 8,3 % sur la période 2011-2019<sup>5</sup>.

## B. Objectif 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

10. Comme le montre la figure III, les niveaux de dénutrition sont restés relativement stables dans toutes les sous-régions entre 2015 et 2023, avec une légère tendance à la hausse vers la fin de la période pour toute l'Afrique. Dans l'ensemble, l'Afrique de l'Ouest se classe au troisième rang en termes de sécurité alimentaire, derrière l'Afrique du Nord et l'Afrique australe, bien que la situation se soit légèrement détériorée à partir de 2020. L'Afrique de l'Est et l'Afrique centrale sont les régions les plus gravement affectées par la dénutrition.

Figure III  
Prévalence de la dénutrition dans la population par sous-région, 2015-2023  
(en pourcentage)



Source : Nations Unies, base de données sur les indicateurs des objectifs de développement durable. Disponible à l'adresse : <https://unstats.un.org/sdgs/dataportal> (site consulté le 13 août 2024).

11. Comme le montre la figure IV, le taux de dénutrition s'est aggravé dans neuf des 15 pays d'Afrique de l'Ouest entre 2015 et 2021 ; en Guinée-Bissau, au Libéria et en Sierra Leone, les augmentations ont été supérieures à la moyenne de l'Afrique subsaharienne. Dans les cas du Burkina Faso, du Mali, du Niger et du Nigéria, l'augmentation des taux de dénutrition est due en partie aux effets sur l'approvisionnement alimentaire des défis particuliers auxquels ces pays sont confrontés : menaces à la sécurité, telles que le terrorisme

<sup>4</sup> Fonds monétaire international (FMI), « Croissance du PIB réel par habitant », Perspectives économiques régionales en Afrique, base de données d'avril 2024. Disponible à l'adresse : [www.imf.org/external/datamapper/datasets/AFRREO](http://www.imf.org/external/datamapper/datasets/AFRREO) (site consulté le 12 août 2024).

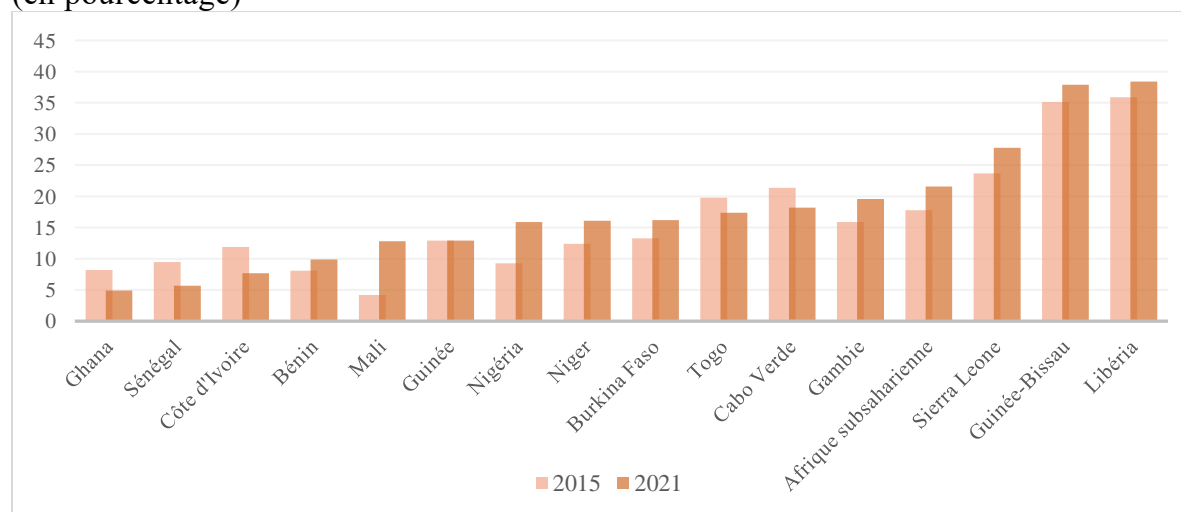
<sup>5</sup> FMI, « Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne, avril 2024 – Une reprise timide et coûteuse » (Washington, 2024).

et les conflits, et chocs climatiques, tels que les inondations et les sécheresses. À l'exception du Bénin, de la Côte d'Ivoire, du Ghana et du Sénégal, qui ont tous enregistré des taux de dénutrition inférieurs à 10 % en 2021, il sera probablement impossible pour les États d'Afrique de l'Ouest d'éradiquer la dénutrition d'ici à 2030 en l'absence de réformes et de stratégies solides et ciblées, notamment de politiques orientées vers l'action pour augmenter les rendements et la productivité agricoles et s'attaquer efficacement aux menaces à la sécurité et à la cohésion sociale auxquelles sont confrontés ces divers pays.

Figure IV

### Prévalence de la dénutrition dans la population par pays, 2015-2021

(en pourcentage)



Source : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), base de données FAOSTAT, disponible à l'adresse : [www.fao.org/faostat](http://www.fao.org/faostat) (site consulté le 13 août 2024).

12. Dans 10 des 15 pays d'Afrique de l'Ouest, plus de 50 % de la population souffre d'insécurité alimentaire modérée ou grave<sup>6</sup>. Par conséquent, il faut absolument accélérer les progrès vers la réalisation, d'ici à 2030, des engagements pris dans le cadre de la Déclaration de Maputo sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique et de la Déclaration de Malabo sur l'accélération de la croissance et de la transformation agricoles pour une prospérité partagée et l'amélioration des moyens de subsistance, afin d'accroître les investissements dans le secteur agricole. Sur la période 2019-2021, seuls les gouvernements du Bénin et de la Sierra Leone avaient atteint l'objectif d'allouer au moins 10 % des dépenses publiques à l'agriculture, alors que les Gouvernements du Burkina Faso et du Mali allouaient chacun plus de 9 %<sup>7</sup>.

<sup>6</sup> Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, base de données FAOSTAT, disponible à l'adresse : [www.fao.org/faostat](http://www.fao.org/faostat) (site consulté le 13 août 2024).

<sup>7</sup> CEA, Programme alimentaire mondial (PAM), Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel, présentation faite lors

13. La production céréalière de la campagne agricole 2023/24 en Afrique centrale et en Afrique de l’Ouest est estimée à 12 millions de tonnes de moins que celle de la campagne précédente, ce qui a entraîné une réduction de 2 % des céréales disponibles par habitant. En outre, 55 millions de personnes en Afrique centrale et en Afrique de l’Ouest seront en situation d’insécurité alimentaire en 2024, en particulier pendant la période de soudure de juin-août, ce qui représente 4 millions de personnes de plus que ce qui était prévu en novembre 2023 ; le nombre de personnes en situation d’insécurité alimentaire dans les deux sous-régions a quadruplé depuis 2019<sup>8</sup>. Les baisses de production les plus importantes ont été enregistrées au Tchad (7,2 %), 5,7 % au Nigéria et 5,5 % au Niger, et sont dues principalement, dans tous les cas, à l’insécurité et aux conflits armés<sup>9</sup>. Cette insécurité a entraîné des déplacements massifs de population dans la région du Liptako-Gourma et le bassin du lac Tchad, tous deux au Sahel, qui bouleversent les routes de transhumance, perturbent les chaînes d’approvisionnement alimentaire et réduisent la production et la disponibilité des céréales, ce qui dégrade ou détruit les moyens de subsistance tout en augmentant la demande de nourriture, à mesure que les besoins humanitaires dans la sous-région augmentent.

### **C. Objectif 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge**

14. En Afrique de l’Ouest, des progrès ont été accomplis dans tous les domaines visés par l’objectif 3. Toutefois, il serait nécessaire d’accélérer nettement plus pour atteindre les objectifs et, par conséquent, assurer la santé et le bien-être de l’ensemble de la population de la sous-région.

#### **1. Taux de mortalité maternelle**

15. La mortalité maternelle est un indicateur de santé essentiel qui reflète la qualité des systèmes de santé, en particulier en ce qui concerne les services de santé maternelle et reproductive. En 2020, le taux mondial de mortalité maternelle était de 223 décès pour 100 000 naissances vivantes, soit plus de trois fois le niveau stipulé dans la cible 3.1 de l’objectif de développement durable : d’ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes. L’Afrique subsaharienne représentait environ 70 % des décès maternels dans le monde en 2020<sup>10</sup>.

16. Malgré le niveau très élevé de 2020, des réductions substantielles du taux de mortalité maternelle ont été réalisées dans toutes les sous-régions africaines entre 2000 et 2020, comme le montre la figure V. Néanmoins, les niveaux atteints sont loin d’atteindre le taux de mortalité maternelle de 70, requis au titre de la cible 3.1. Tout au long de la période 2000-2020,

---

d’une manifestation préliminaire de la dixième session du Forum régional africain pour le développement durable, 22 avril 2024.

<sup>8</sup> Programme alimentaire mondial (PAM), « La faim s’aggrave en Afrique de l’Ouest et centrale dans un contexte de conflit persistant et de troubles économiques », 12 avril 2024.

<sup>9</sup> Réseau des systèmes d’alerte précoce contre la famine, « Afrique de l’Ouest : perspectives de la sécurité alimentaire, février-septembre 2024 » (Washington, 2024).

<sup>10</sup> Organisation mondiale de la Santé, « Mortalité maternelle », 26 avril 2024.

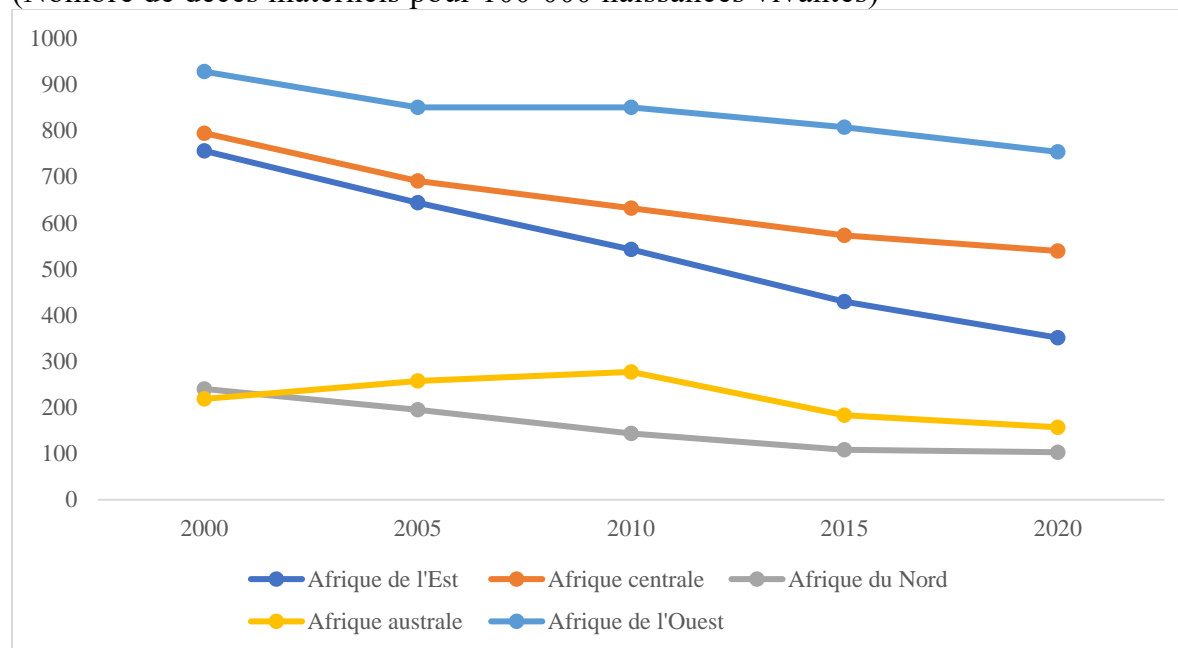


l'Afrique de l'Ouest a été la sous-région où le taux de mortalité maternelle était le plus élevé, malgré une baisse d'environ 18,7 %.

Figure V

### Taux de mortalité maternelle par sous-région, 2000-2020

(Nombre de décès maternels pour 100 000 naissances vivantes)



Source : Nations Unies, base de données sur les indicateurs des objectifs de développement durable. Disponible à l'adresse : <https://unstats.un.org/sdgs/dataportal> (site consulté le 13 août 2024).

17. De 2015 à 2020, la plupart des États d'Afrique de l'Ouest ont progressé dans la réduction de la mortalité maternelle : des améliorations notables ont été enregistrées en Guinée (de 649 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes à 553), au Sénégal (de 321 à 261) et en Sierra Leone (de 588 à 443). Néanmoins, des augmentations ont été enregistrées dans certains pays, comme la Guinée-Bissau (de 713 à 725)<sup>11</sup>. Afin de réduire encore les taux de mortalité maternelle dans la sous-région, il faut poursuivre les efforts visant à maintenir et à améliorer les services de santé maternelle.

## 2. Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié

18. Au niveau mondial, le taux d'accouchement assisté par du personnel qualifié est passé de 80 % des naissances en 2015 à 86 % en 2023. Mais en Afrique subsaharienne, seulement

<sup>11</sup> Nations Unies, base de données sur les indicateurs des objectifs de développement durable. Disponible à l'adresse : <https://unstats.un.org/sdgs/dataportal> (site consulté le 13 août 2024).

73 % des accouchements ont été assistés par du personnel qualifié en 2023, soit le taux le plus bas au monde<sup>12</sup>.

19. La proportion d'accouchements assistés par du personnel qualifié a considérablement augmenté dans toutes les sous-régions africaines entre 2015 et 2020, mais il subsiste d'importantes disparités entre les sous-régions. Avec 96,9 % et 93,4 %, respectivement, l'Afrique australe et l'Afrique du Nord affichent des niveaux beaucoup plus élevés en 2020 que l'Afrique centrale, l'Afrique de l'Est et l'Afrique de l'Ouest, avec respectivement 74,7 %, 70,5 % et 59,1 %. La proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié en Afrique de l'Ouest est passée de 51,8 % en 2015 à 59,1 % en 2020<sup>13</sup>. Malgré les progrès accomplis, l'Afrique de l'Ouest reste la sous-région où la couverture est la plus faible et, par conséquent, des efforts ciblés sont nécessaires pour améliorer les services de santé maternelle dans la sous-région.

### 3. Taux de mortalité des moins de 5 ans

20. En 2021, 5 millions d'enfants dans le monde sont morts avant d'atteindre l'âge de 5 ans, dont près de 40 %, soit environ 1,9 million, en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest<sup>14</sup>. Si des progrès ont été accomplis dans toutes les sous-régions africaines en matière de réduction des taux de mortalité des moins de 5 ans entre 2000 et 2022, l'ampleur des progrès a varié. Comme le montre la figure VI, l'Afrique de l'Ouest est la sous-région où le taux moyen de mortalité des moins de 5 ans est le plus élevé, bien qu'il ait été réduit de près de moitié au cours de la période. Les cinq réductions les plus importantes ont été enregistrées dans les pays suivants : Cabo Verde, avec 32,8 %, la Sierra Leone, avec 28,3 %, le Sénégal, avec 27,3 %, le Ghana, avec 23,5 % et la Gambie, avec 23,4 %<sup>15</sup>. Malgré ces tendances positives, les taux de mortalité des moins de 5 ans restent élevés dans certains pays.

---

<sup>12</sup> *Rapport sur les objectifs de développement durable, 2024* (publication des Nations Unies, 2024).

<sup>13</sup> Nations Unies, base de données sur les indicateurs des objectifs de développement durable.

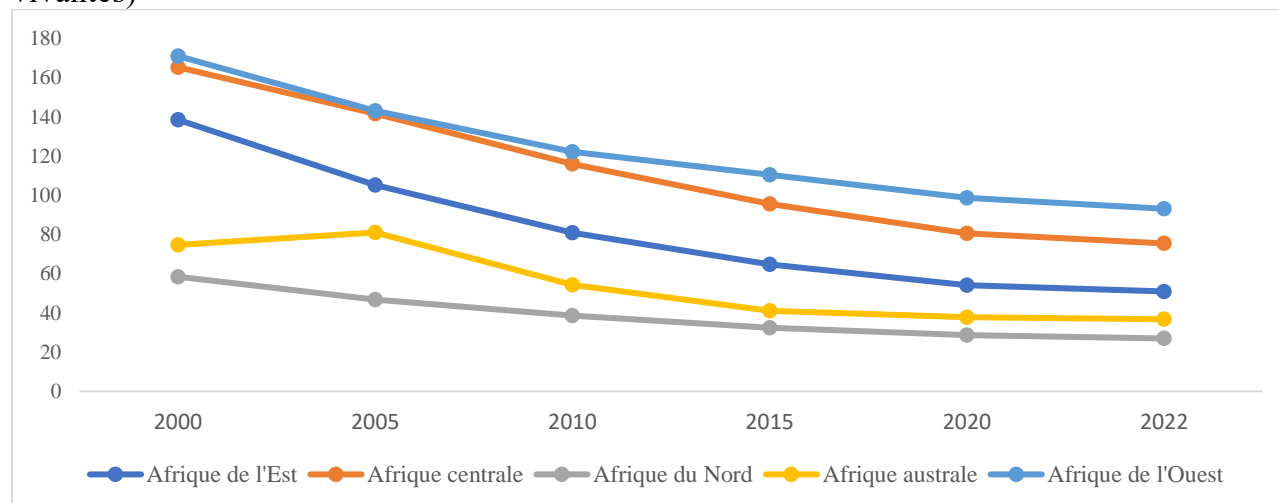
<sup>14</sup> Fonds des Nations Unies pour l'enfance, « Niveau et évolution de la mortalité infanto-juvénile en Afrique de l'Ouest et du Centre » (New York, 2023).

<sup>15</sup> Nations Unies, base de données sur les indicateurs des objectifs de développement durable.

Figure VI

**Taux de mortalité des moins de 5 ans par sous-région, 2000-2022**

(Nombre de décès entre la naissance et le cinquième anniversaire pour 1 000 naissances vivantes)



Source : Nations Unies, base de données sur les indicateurs des objectifs de développement durable. Disponible à l'adresse : <https://unstats.un.org/sdgs/dataportal> (site consulté le 13 août 2024).

21. Les données ventilées par sexe sur les taux de mortalité des moins de 5 ans, dont la collecte s'est également améliorée, fournissent des informations importantes sur les disparités en matière de santé infantile et l'efficacité des interventions sanitaires. Ces données ventilées par sexe montrent que, sur la période 2000-2022, le taux de mortalité des moins de 5 ans a diminué à 46,3 % pour les filles, par rapport à 44,9 % pour les garçons. Il faut absolument poursuivre les efforts visant à améliorer les services de santé, la santé maternelle et les interventions dans la petite enfance, afin de maintenir et d'accélérer ces tendances positives.

#### **D. Objectif 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles**

22. Les manques de données continuent d'entraver l'évaluation des progrès accomplis au titre de l'objectif 5. D'après les données disponibles, la violence entre partenaires intimes à l'encontre des femmes et des filles est un problème omniprésent dans tous les pays d'Afrique de l'Ouest, le niveau le plus élevé de telles violences étant signalé au Libéria, où elles touchent 20,8 % des femmes et des filles âgées de 15 ans et plus ayant déjà eu un partenaire, et le niveau le plus bas en Gambie, où elles en touchent 10 %. Ces statistiques soulignent la nécessité urgente de mettre en place des stratégies globales de lutte contre la violence basée sur le sexe, y compris des services de prévention, de protection et d'aide aux victimes. Il convient toutefois de noter que tous les cas de violence ne sont pas signalés ; le nombre de cas non signalés dépend du contexte culturel et des tabous d'une société donnée.

23. La représentation des femmes est essentielle pour promouvoir et accélérer les progrès en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation. La représentation des femmes dans les parlements nationaux d'Afrique de l'Ouest augmente globalement, avec des progrès notables au Bénin, à Cabo Verde, en Guinée, au Mali, au Sénégal et en Sierra Leone. Néanmoins, une stagnation, voire une régression, peut être observée dans certains pays, tels que la Gambie, la Guinée-Bissau, le Libéria et le Nigéria, ce qui démontre la nécessité d'intensifier les efforts pour promouvoir l'égalité des sexes dans la représentation politique. De plus, si la moyenne de l'Afrique de l'Ouest s'améliore, elle reste à la traîne par rapport aux moyennes continentales et mondiales.<sup>16</sup> Il est donc nécessaire de poursuivre les activités de plaidoyer et les interventions politiques pour soutenir la participation des femmes à la vie politique.

#### **E. Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous**

24. Depuis 2015, la croissance économique, dans le monde et en Afrique, a été fortement influencée par des événements majeurs, en particulier la pandémie de COVID-19 et les crises alimentaire et énergétique provoquées par la guerre entre la Fédération de Russie et l'Ukraine. Malgré ces chocs exogènes, l'Afrique de l'Ouest a fait preuve d'une plus grande résilience que l'Afrique centrale et australe, avec une reprise plus rapide de l'activité économique et une croissance plus forte. Toutefois, il ressort clairement des tendances de la croissance du produit intérieur brut (PIB) par habitant que l'Afrique de l'Ouest, comme les autres sous-régions, est encore loin d'atteindre l'objectif d'une croissance soutenue d'au moins 7 % par an d'ici à 2030<sup>17</sup>.

25. Certains pays ont également souffert des effets négatifs de chocs exogènes régionaux et mondiaux. Comme le montre la figure VII, tous les pays d'Afrique de l'Ouest, à l'exception du Bénin et de la Guinée, ont connu une baisse de la croissance moyenne du PIB par habitant depuis 2015, avec une croissance négative enregistrée au Libéria, au Nigéria et en Sierra Leone au cours de la même période, en partie en raison des effets combinés de l'épidémie de maladie à virus Ébola de 2014 à 2016, de l'urgence de santé publique causée par la pandémie de COVID-19 entre 2020 et 2022, et des crises énergétiques et alimentaires en cours. Aucun État d'Afrique de l'Ouest n'est en voie d'atteindre l'objectif d'une croissance soutenue d'au moins 7 % par an d'ici à 2030. À 2,43 % en moyenne, la croissance économique s'est plus rapprochée de l'objectif au cours de la période 2005-2015 qu'elle ne l'a fait par la suite, alors qu'elle s'est établie en moyenne à 1,56 %<sup>18</sup>.

26. Parmi les autres défis structurels qui contribuent à la contre-performance économique, on peut citer la fréquence élevée des chocs climatiques, principalement les inondations et les sécheresses ; la faible productivité agricole ; la nécessité de moderniser l'industrie, compliquée par les coûts prohibitifs des facteurs de production ; un énorme déficit d'infrastructures économiques et des inégalités persistantes.

---

<sup>16</sup> Nations Unies, base de données sur les indicateurs des objectifs de développement durable.

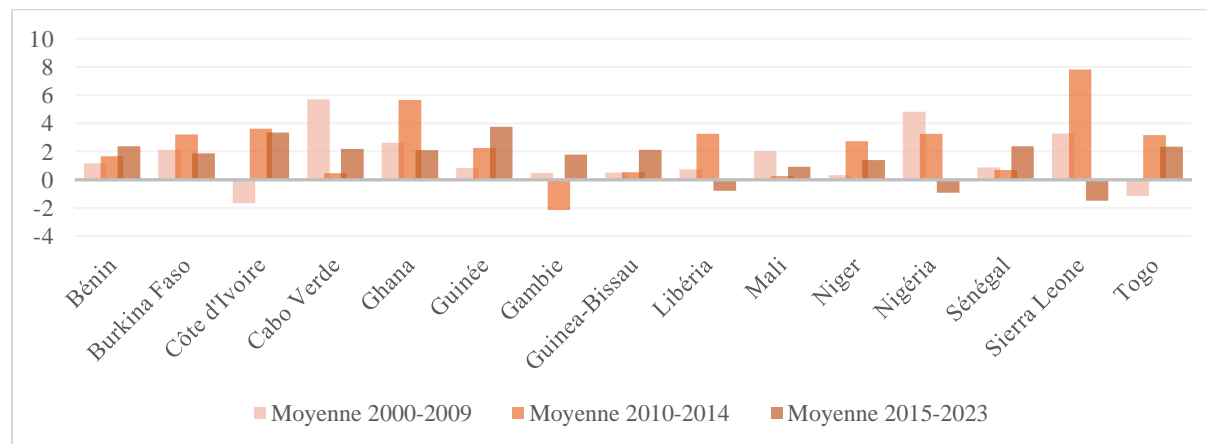
<sup>17</sup> Nations Unies, base de données sur les indicateurs des objectifs de développement durable.

<sup>18</sup> Banque mondiale, base de données des indicateurs du développement dans le monde. Disponible à l'adresse : <https://databank.worldbank.org/source/world-development-indicators> (site consulté le 12 août 2024).

Figure VII

**Croissance moyenne du produit intérieur brut par habitant, 2000-2023**

(en pourcentage)



Source : Banque mondiale, base de données des indicateurs du développement dans le monde. Disponible à l'adresse : <https://databank.worldbank.org/source/world-development-indicators> (site consulté le 12 août 2024).

27. La croissance économique ne peut être soutenue, inclusive ou durable si la qualité du capital humain, facteur déterminant de la productivité, de l'innovation et du progrès technologique, n'est pas améliorée. En 2018, 64 % de la population de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'Ouest avait moins de 24 ans<sup>19</sup> et il n'y a aucune raison de penser que cette proportion a changé de manière significative. Une telle proportion représente un énorme potentiel d'augmentation de la production et de la productivité, à condition que le nombre moyen d'années de scolarisation, la qualité de l'éducation, les soins de santé, le développement des compétences et l'autonomisation économique soient suffisamment améliorés grâce à des investissements conséquents.

28. Selon des statistiques récentes pour la période 2018-2023, en moyenne 33 % des Africains de l'Ouest âgés de 15 à 24 ans ne sont ni scolarisés, ni employés, ni en formation, avec des taux dépassant 40 % au Burkina Faso, en Gambie, au Libéria et au Niger. Dans les quatre cinquièmes des pays de la sous-région, plus de 24 % des jeunes ne sont pas scolarisés, n'ont pas d'emploi, ni ne suivent de formation. En outre, comme le montrent les données pour la période 2017-2023, plus de 86 % des emplois en Afrique de l'Ouest sont informels<sup>20</sup>. La prédominance de l'emploi informel nuit à la productivité et, en fin de compte, à une croissance économique soutenue, inclusive et durable.

<sup>19</sup> Fonds des Nations Unies pour la population, *Rapport sur les adolescents et les jeunes : Afrique de l'Ouest et du Centre* (New York, 2018).

<sup>20</sup> Notre monde en données, Part des jeunes non scolarisés, en emploi ou en formation. Disponible à l'adresse : <https://ourworldindata.org/grapher/youth-not-in-education-employment-training?region=Africa> (site consulté le 13 août 2024).

29. Pour combler le déficit de capital humain, les gouvernements devraient à la fois investir davantage dans les jeunes et s'attaquer à l'insécurité croissante et à l'extrémisme violent au Sahel.

**F. Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable**

30. L'évaluation de l'objectif 14 reste difficile, car la plupart des États de la sous-région ne collectent pas de données sur les indicateurs permettant de mesurer les cibles associées. Les États d'Afrique de l'Ouest doivent donc renforcer les capacités de leurs systèmes statistiques nationaux.

31. Comme le montre le tableau, la création de zones marines et côtières protégées est l'une des principales mesures prises par de nombreux États d'Afrique de l'Ouest pour préserver leurs écosystèmes marins. Malgré les défis qui entravent l'utilisation durable des ressources marines et la protection de la biodiversité, tels que la dépendance d'une proportion importante de la population de la sous-région à l'égard de ses ressources halieutiques, la création de zones protégées est une première étape essentielle. La répartition des zones protégées entre les différents États d'Afrique de l'Ouest reflète leurs stratégies de conservation distinctes, chacune adaptée à la situation géographique, économique et environnementale spécifique d'un pays. Le faible nombre total de zones protégées dans certains pays suggère la nécessité d'intensifier les efforts de conservation dans la sous-région.

**Nombre de zones marines et côtières protégées par pays**

Pays	Nombre de zones côtières protégées	Nombre de zones marines protégées	Total
Bénin	0	6	6
Cabo Verde	1	23	24
Côte d'Ivoire	14	1	15
Gambie	8	7	15
Ghana	6	0	6
Guinée	0	6	6
Guinée-Bissau	0	6	6
Libéria	2	1	3
Nigéria	20	4	24
Sénégal	3	20	23
Sierra Leone	0	5	5
Togo	2	0	2

*Note* : Le Burkina Faso, le Mali et le Niger étant enclavés, ils ne sont pas inclus dans ce tableau.

*Source* : Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, *State of West African Marine Protected Areas* (État des zones marines protégées d'Afrique de l'Ouest), 2022 (Gland, Suisse, 2024).

32. Un certain nombre d'organismes ont joué un rôle dans le renforcement de la coopération et de la coordination entre les gouvernements de la sous-région en matière de gestion durable des pêches, y compris la lutte contre la pêche illégale. La Commission sous-régionale des pêches, créée en 1985, comprend Cabo Verde, la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Mauritanie, le Sénégal et la Sierra Leone. Le Comité des pêches pour le centre-ouest du golfe de Guinée, fondé en 2007, est composé du Bénin, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Libéria, du Nigéria et du Togo. Le Programme pour l'amélioration de la gouvernance régionale des pêches en Afrique de l'Ouest était une initiative financée par l'Union européenne, mise en œuvre par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest entre 2018 et 2023<sup>21</sup>.

**G. Objectif 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous**

33. Depuis le début des années 2010, l'instabilité s'est répandue en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest, en particulier au Sahel. La région du Liptako-Gourma et le bassin du lac Tchad, tous deux situés au Sahel, sont aujourd'hui les épicycles communs du terrorisme, de l'extrémisme violent et des conflits armés dans la sous-région. En 2023, le nombre de décès causés par le terrorisme au Sahel représentait 47 % du total mondial<sup>22</sup>. L'instabilité perturbe la cohésion sociale et submerge les institutions nationales, ce qui empêche les gouvernements de faire respecter l'état de droit. Pour répondre efficacement à ce phénomène, il faudra nécessairement que les États de la sous-région unissent leurs efforts pour qu'une stratégie d'intervention non partisane soit mise en œuvre par les institutions régionales.

34. Le nombre de personnes déplacées par le terrorisme, les conflits armés et l'extrémisme violent a explosé entre 2018 et 2023, augmentant d'environ 100 % au Bénin, au Burkina Faso, au Mali et au Niger, et d'environ 50 % au Nigéria ; la situation au Ghana et au Sénégal s'est également détériorée au cours de cette période<sup>23</sup>. La marge budgétaire des États de la sous-région est érodée par la nécessité de supporter l'essentiel de la charge humanitaire qui en découle : en juin 2024, plus de 3,12 millions de personnes déplacées ont été recensées dans le Liptako-Gourma, dont 92 % au Burkina Faso, au Mali et au Niger<sup>24</sup>, et plus de 6 millions dans le bassin du lac Tchad, dont 74 % rien qu'au Nigéria<sup>25</sup>. L'ampleur des problèmes de sécurité dans ces parties du Sahel dépasse les frontières du continent : elles font partie du principal couloir de transit des migrants à destination de l'Europe.

---

<sup>21</sup> Union européenne, « Amélioration de la gouvernance régionale de la pêche en Afrique de l'Ouest », 31 mai 2024.

<sup>22</sup> Fonds mondial pour l'engagement communautaire et la résilience, « Mali », 2023.

<sup>23</sup> Observatoire des situations de déplacements internes, Portail de données de l'IDMC. Disponible à l'adresse : [www.internal-displacement.org/database/displacement-data/](http://www.internal-displacement.org/database/displacement-data/) (site consulté le 14 août 2024).

<sup>24</sup> Organisation internationale pour les migrations (OIM), Situation dans le Sahel central, le Liptako-Gourma et les pays côtiers : tableau de bord mensuel n° 50.

<sup>25</sup> OIM, Situation dans le bassin du lac Tchad : tableau de bord mensuel n° 65 (Le Grand-Saconnex, Suisse, 2024).

35. En plus de compromettre la paix et la cohésion sociale, cette insécurité constitue un obstacle important aux investissements structurels et aux initiatives de développement durable, car les fonds limités disponibles pour de tels projets sont détournés vers l'action humanitaire, la demande accrue de services sociaux et l'augmentation des dépenses de défense et de sécurité. Par exemple, entre 2003 et 2022, les dépenses militaires ont plus que quintuplé au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Togo, passant de 0,9 % du PIB à plus de 5 %<sup>26</sup>.

36. Malgré les efforts déployés par les États depuis 2019 pour renforcer leurs systèmes nationaux d'enregistrement des faits d'état civil, notamment en ce qui concerne l'enregistrement des naissances et des décès, une grande partie des enfants nés dans la sous-région n'ont toujours pas d'acte de naissance. La proportion de la population sans certificat de naissance varie de plus de 50 % en Guinée-Bissau à moins de 10 % à Cabo Verde et en Sierra Leone<sup>27</sup>.

## **H. Objectif 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser**

### **1. Recettes publiques totales en proportion du produit intérieur brut**

37. Les gouvernements du Bénin, de Cabo Verde, de la Guinée, de la Guinée-Bissau, du Niger et du Sénégal ont indiqué que leurs recettes en proportion du PIB ont diminué de 2020 à 2022. Dans tous les pays d'Afrique de l'Ouest, la part des recettes publiques dans le PIB était inférieure à la moyenne mondiale de 33,2 % en 2022<sup>28</sup>, ce qui peut être attribué aux chocs économiques provoqués par la pandémie de COVID-19, à la guerre entre la Fédération de Russie et l'Ukraine et aux changements climatiques.

### **2. Aide publique au développement nette, totale et en faveur des pays les moins avancés, en proportion du revenu national brut des donateurs du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques**

38. En 2023, l'aide publique au développement (APD) des membres du Comité d'aide au développement a atteint 223,7 milliards de dollars, soit 0,37 % de leur revenu national brut combiné. Il s'agit d'une augmentation de 1,8 % en termes réels depuis 2022 et de 47 % depuis

---

<sup>26</sup> Stockholm International Peace Research Institute (Institut international de recherche sur la paix de Stockholm), base de données du SIPRI sur les dépenses militaires. Disponible à l'adresse : [www.sipri.org/databases/milex](http://www.sipri.org/databases/milex) (site consulté le 15 août 2024).

<sup>27</sup> Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), « Enregistrement des naissances », données de l'UNICEF. Disponible à l'adresse : <https://data.unicef.org/topic/child-protection/birth-registration/> (site consulté le 15 août 2024).

<sup>28</sup> FMI, Recettes publiques, pourcentage du PIB, IMF Datamapper. Disponible à l'adresse : <https://www.imf.org/external/datamapper/rev@FPP/MOZ/AGO/CPV/BRA/COM/SWZ/LSO/MDG/NAM/SY C/ZAF/TZ> (site consulté le 12 août 2024).



2015<sup>29</sup>. Une composante notable de l'augmentation totale est la somme de 25,9 milliards de dollars allouée à l'aide humanitaire<sup>30</sup>.

39. Entre 2015 et 2022, l'APD allouée à huit pays d'Afrique de l'Ouest a augmenté, tandis que celle allouée aux sept autres pays de la sous-région a diminué ; au Libéria et en Sierra Leone, les baisses ont été importantes. La plupart des États de la sous-région ont vu leur APD augmenter en 2020 par rapport à 2010 et à 2019, ce qui a été principalement attribué à une augmentation substantielle de l'appui budgétaire et à des prêts des institutions financières internationales pour lutter contre la pandémie de COVID-19<sup>31</sup>.

### **3. Volume des envois de fonds (en dollars des États-Unis) en proportion du produit intérieur brut total**

40. Les envois de fonds continuent de jouer un rôle crucial dans le soutien des comptes courants de divers États africains aux prises avec l'insécurité alimentaire, les perturbations de la chaîne d'approvisionnement, la sécheresse, les inondations et les problèmes de service de la dette. En 2023, les envois de fonds vers l'Afrique subsaharienne ont totalisé 54 milliards de dollars, soit une baisse de 0,3 % depuis 2022. À Cabo Verde, en Gambie, en Guinée-Bissau et au Libéria, les envois de fonds ont représenté plus de 10 % du PIB, ce qui rend ces pays particulièrement tributaires de ces envois. Au Nigéria, les envois de fonds ont diminué en 2023 par rapport à 2015 et à 2022. Au Burkina Faso, en Gambie, au Libéria, au Mali et au Niger, les envois de fonds ont augmenté de 2022 à 2023<sup>32</sup>.

### **4. Service de la dette en proportion des exportations de biens et de services**

41. La dette publique totale de l'Afrique a atteint 1 800 milliards de dollars en 2022, une augmentation de 183 % depuis 2010, soit environ quatre fois la croissance totale du PIB du continent en dollars au cours de la même période. La dette extérieure des États africains est passée de 19 % du PIB à près de 29 % entre 2010 et 2022. Au cours de la même période, la part de leur dette extérieure dans les exportations est passée de 74,5 % à 140 %<sup>33</sup>. Les données montrent que, probablement en raison de la pandémie de COVID-19, la période 2020-2021 a été particulièrement difficile pour toutes les sous-régions africaines, qui présentent des niveaux différents de résilience économique et de capacité de gestion de la dette.

42. Malgré l'augmentation globale au cours de la période 2020-2021, le service de la dette en proportion des exportations de biens et de services a diminué pour l'ensemble de la sous-

<sup>29</sup> *Rapport sur les objectifs de développement durable, 2024* (publication des Nations Unies, 2024).

<sup>30</sup> Organisation de coopération et de développement économiques, « Augmentation de l'aide publique au développement en 2023 avec un soutien accru à l'Ukraine et aux besoins humanitaires », 11 avril 2024.

<sup>31</sup> Banque mondiale, base de données des indicateurs du développement dans le monde. Disponible à l'adresse : <https://databank.worldbank.org/source/world-development-indicators> (site consulté le 12 août 2024).

<sup>32</sup> Banque mondiale, « Après un ralentissement en 2023, les envois de fonds devraient repartir à la hausse en 2024 ». *Migration and Development Brief 40, juin 2024* (Washington, 2024).

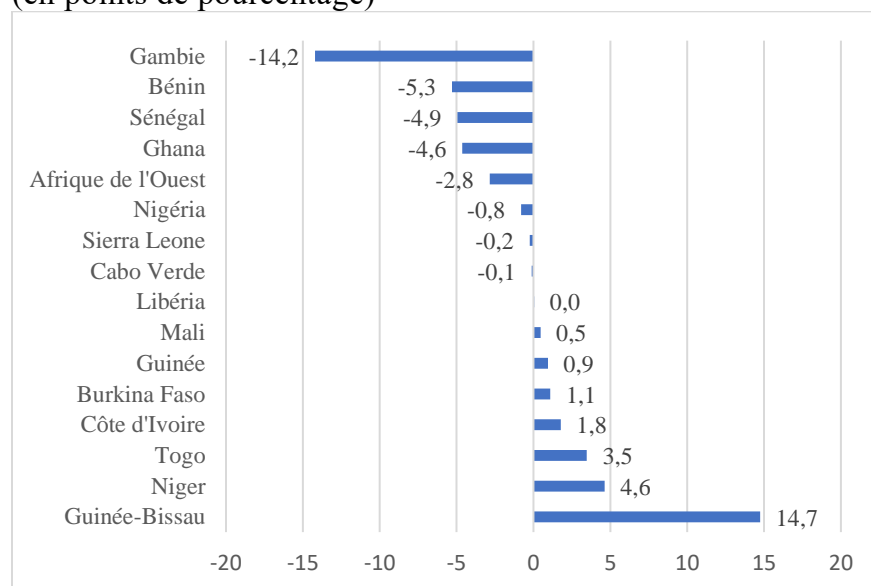
<sup>33</sup> Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, *Regional Stories : Africa* (Histoires régionales : l'Afrique), Debt Dashboard. Disponible à l'adresse : <https://unctad.org/publication/world-of-debt/regional-stories> (site consulté le 19 août 2024).

région de 2,8 points de pourcentage en moyenne au cours de la période 2021-2022, comme le montre la figure VIII. Toutefois, cette évolution a été inégale : au cours de la même période, des augmentations de cet indicateur ont été enregistrées dans sept États d’Afrique de l’Ouest, la plus forte augmentation (14,7 points de pourcentage) ayant été enregistrée en Guinée-Bissau, tandis que des augmentations significatives ont également été enregistrées en Côte d’Ivoire, au Niger et au Togo. Au Bénin, en Gambie et au Sénégal, en revanche, le service de la dette en proportion des exportations de biens et de services a diminué entre 2021 et 2022. Depuis 2022, la dette des États africains ne cesse d’augmenter, en raison de l’aggravation des déficits budgétaires causés par des crises concomitantes, du ralentissement de la croissance et de la dépréciation de leurs monnaies par rapport au dollar. La dette publique en pourcentage du PIB a augmenté dans 13 des 15 pays d’Afrique de l’Ouest entre 2015 et 2023.

Figure VIII

### Variation du service de la dette en proportion des exportations de biens et de services, 2021-2022

(en points de pourcentage)



Source : Nations Unies, base de données sur les indicateurs des objectifs de développement durable. Disponible à l’adresse : <https://unstats.un.org/sdgs/dataportal> (site consulté le 13 août 2024).

### III. Conclusions et recommandations

43. Les effets socio-économiques des crises provoquées par la pandémie de COVID-19 et la guerre entre la Fédération de Russie et l’Ukraine ont freiné les progrès de l’Afrique de l’Ouest vers la réalisation des objectifs de développement durable. Par conséquent, alors que les progrès accomplis dans la réduction de l’extrême pauvreté dans la sous-région étaient constants avant la pandémie, certains États ont vu leurs acquis réduits à néant. La croissance

économique s'est ralentie, l'inflation s'est accrue et les systèmes de protection sociale restent insuffisants, en particulier pour les populations les plus vulnérables.

44. En outre, dans certaines parties de la sous-région, la production céréalière a été gravement entravée par l'insécurité, ce qui a entraîné une réduction des disponibilités alimentaires et une forte augmentation de l'insécurité alimentaire, d'où une hausse des taux de dénutrition, en particulier dans les zones touchées par les conflits. De plus, le déplacement continu de millions de personnes en raison de cette insécurité exacerbe encore les problèmes alimentaires et nutritionnels.

45. L'amélioration des résultats en matière de santé, en particulier pour les femmes et les enfants, est également un défi autant pour l'Afrique de l'Ouest que pour le reste du continent. Si les indicateurs de santé maternelle et infantile, notamment le taux de mortalité maternelle et le taux de mortalité des moins de 5 ans, se sont généralement améliorés depuis le milieu des années 2000, ils restent à des niveaux alarmants. En ce qui concerne l'égalité des sexes de manière plus générale, des progrès ont été réalisés en matière de représentation des femmes dans les parlements nationaux, bien que le rythme des changements varie d'un pays à l'autre. La violence basée sur le sexe reste omniprésente, alors que les manques de données empêchent une évaluation complète du problème. En outre, les besoins immédiats en matière de sécurité et d'aide humanitaire découlant de l'insécurité dans les parties touchées de la sous-région ont mis à rude épreuve les capacités budgétaires des États concernés, les obligeant à détourner des ressources des initiatives de développement.

46. Des interventions politiques ciblées et orientées vers l'action sont nécessaires de toute urgence pour accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable dans la sous-région. Par conséquent, les États de l'Afrique de l'Ouest devraient :

a) Étendre et renforcer leurs systèmes de protection sociale afin d'y inclure les groupes de population les plus vulnérables, en particulier ceux qui travaillent dans le secteur informel ;

b) Mettre en œuvre des politiques de lutte contre la pauvreté en stimulant la croissance économique, en particulier dans les secteurs où une grande partie de leur population est employée, comme l'agriculture, ce qui pourrait inclure des objectifs tels que l'amélioration des rendements et de la productivité agricoles grâce à des investissements dans des techniques agricoles modernes, l'amélioration de l'accès aux marchés et le développement des infrastructures ;

c) Respecter les engagements qu'ils ont pris dans le cadre de la Déclaration de Maputo et de la Déclaration de Malabo d'accroître les investissements dans le secteur agricole en vue de lutter contre l'insécurité alimentaire, ce qui devrait inclure la priorisation des investissements visant à stimuler la production céréalière et à réduire la dépendance à l'égard des importations alimentaires, ainsi que d'autres actions particulièrement importantes dans les zones touchées par les conflits, où la production alimentaire a été interrompue ;

d) Intensifier les efforts pour réduire les taux de mortalité maternelle, néonatale et des moins de 5 ans en améliorant les infrastructures sanitaires, en augmentant l'accès à des professionnels de l'accouchement qualifiés et en améliorant les services de santé maternelle et infantile ;

e) Assurer un financement stable et accru des systèmes de santé, notamment en canalisant systématiquement l'aide publique au développement vers les États qui en ont le plus besoin, afin de soutenir les initiatives de santé en cours et de remédier aux disparités régionales en matière de résultats sanitaires ;

f) Élaborer des stratégies globales et adaptées au contexte pour lutter contre la violence basée sur le sexe, y compris des programmes de prévention, des mécanismes de protection et des services d'aide aux victimes ;

g) Continuer de préconiser et de mettre en œuvre des politiques qui favorisent la représentation des femmes aux postes de direction, tant dans le secteur public que dans le secteur privé ;

h) S'attaquer à la pauvreté, au chômage et à l'exclusion sociale qui compromettent si gravement la paix et la sécurité dans la sous-région, en vue d'assurer la stabilité et le développement à long terme, en œuvrant avec les institutions régionales pour résoudre les conflits, promouvoir la cohésion sociale, responsabiliser les jeunes et veiller à ce que les personnes déplacées reçoivent le soutien dont elles ont besoin pour reconstruire leur vie, dans le cadre de l'interface entre paix, sécurité et développement ;

i) Investir dans le renforcement des capacités des systèmes statistiques nationaux pour combler les lacunes en matière de données, en particulier pour les objectifs sous-évalués, tels que l'objectif 14 ;

j) Plaider en faveur d'une assistance plus soutenue de la part des organisations internationales et des gouvernements étrangers, afin d'améliorer les capacités financières et techniques des gouvernements de la sous-région à entreprendre des initiatives de développement durable et à gérer les crises auxquelles ils sont confrontés.

---